



COMPTES RENDUS CGT DE LA DCI UNITAIRE DEPOSEE LE 8 JUIN 2010

A l'attention des militants

Convoqué par la Direction le vendredi 11 Juin 2010, l'ensemble des Fédérations CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT participait à cette réunion dite « de concertation ».

En début de réunion, la Direction, représentée par Messieurs HISLAIRE et GAYRAUD, annonce qu'elle n'a pas beaucoup d'informations à nous livrer sur ce que prépare le Gouvernement sur le dossier de la réforme des régimes de retraites et donc, qu'elle n'a que très peu de réponses à nous apporter dans le cadre de cette DCI.

La CGT a rappelé les points suivants :

- ☞ **Le lien étroit** entre les sujets Retraites et la question de l'emploi, des salaires, des conditions de travail et du Service Public. La Direction de la SNCF ne peut se défaire sur ces sujets qui sont de sa responsabilité ;
- ☞ **La forte mobilisation** des cheminots le 27 Mai 2010 démontre qu'ils ne se laissent pas endormir par les propos rassurant d'une Direction qui a l'objectif, avec l'appui d'une communication mensongère, de désolidariser les bénéficiaires du régime spécial de retraite de la SNCF des autres salariés et de démobiliser les cheminots. La sortie du « Temps Réel » sur ce sujet rappelle le courrier du Président Gallois en 2003 qui affirmait que les cheminots ne seraient pas concernés par la réforme des retraites des fonctionnaires en 2003. Quatre ans plus tard, la Direction de la SNCF affirmait que le régime spécial des cheminots ne pouvait demeurer en l'état après la réforme sur la retraite des fonctionnaires ;
- ☞ **Le Gouvernement persiste** dans le passage en force : calendrier serré (3 jours donnés aux confédérations pour réagir sur le texte), pas de négociations alors que la réforme engage des millions de salariés sur des dizaines d'années, utilisation de la période estivale et de celle de la coupe du monde de football pour passer ses réformes ;
- ☞ **Une majorité de Français rejette** cette réforme, la méthode employée, et soutient les mobilisations ;
- ☞ **Contrairement à l'affirmation** du Gouvernement, nous ne sommes pas sur un problème démographique mais sur une carence dans les modes de financement. Cela renvoie aux questions de volume de l'emploi, à la rémunération des salariés, aux exonérations de charge à la taxation des richesses produites et des revenus financiers ;
- ☞ **La crise financière démontre** la faillite des systèmes reposant sur la capitalisation et doit inciter le Gouvernement à renforcer le système de retraite par répartition ;
- ☞ **La remise en cause** de la retraite à 60 ans et des modes de calcul des pensions aura pour conséquence la baisse du montant des retraites ;
- ☞ **L'augmentation** de l'âge pivot pour les salariés et les fonctionnaires se déclinera de fait pour les régimes spéciaux. La possibilité pour les cheminots de partir à 50 ou 55 ans en retraite ne sera plus possible ;

- ☞ **Le niveau de l'emploi à la SNCF conditionne l'existence même de notre régime spécial. C'est aussi un lien direct avec les conditions de travail des salariés et la qualité du service rendu aux usagers et à la population ;**
- ☞ **La politique salariale de l'entreprise conditionne aussi le montant du salaire liquidable et participe au financement des retraites ;**
- ☞ **Les velléités de la Commission Européenne de remise en cause du statut d'EPIC de la SNCF pour aller encore plus loin dans sa mise en concurrence.**

Pour terminer, la CGT a rappelé le lien entre l'action pour la défense des retraites et les revendications des agents des chantiers commerciaux gares sur la reconnaissance de la pénibilité de leurs métiers et sur la progression de leur prime de travail.

Les autres Fédérations se sont dites en accord avec les propos de la CGT.

La Direction s'est déclarée surprise du contenu revendicatif rappelé par la CGT car elle pensait que le dépôt de la DCI se situait dans le cadre d'une démarche formaliste en lien avec l'action confédérale du 24 Juin 2010. Elle ne s'était donc pas préparée pour apporter des réponses sur les problématiques de l'entreprise.

Concernant sa communication, elle réaffirme que **pour l'instant, le régime spécial des cheminots n'est pas concerné par la réforme du Gouvernement, puisqu'un calendrier de mise en œuvre de la réforme de 2007 court jusqu'en 2016/2018. Cependant, elle admet que toute l'ampleur de la réforme risque de ne pas être couverte par le calendrier.**

Concernant le statut d'EPIC de la SNCF, la Direction rappelle qu'il fait l'objet de plainte des entreprises concurrentes.

Enfin, s'agissant des vendeurs, la Direction affirme que tout ne doit pas se régler par la reconnaissance de la pénibilité pour un métier.

La Direction était venue à cette réunion les mains dans les poches en ayant pour stratégie de renvoyer les responsabilités en dehors de l'entreprise. Pour ce qui est de sa responsabilité, elle élude aussi le débat.

Incontestablement, une mobilisation plus importante que celle du 27 Mai est indispensable pour faire changer d'attitude une direction qui n'entend pas plus dialoguer sur sa stratégie économique que sur les conditions sociales des cheminots.

C'est ce que proposera la CGT aux autres Fédérations lors de l'interfédérale du 15 Juin à l'appui du dépôt d'un préavis et d'un appel à la grève unitaire pour le 24 Juin 2010.

Montreuil, le 14 Juin 2010.

